

Amnesty International

BULLETIN D'INFORMATIONS 157/00
16 août 2000

CORÉE DU SUD

L'amnistie doit être saluée, mais des prisonniers politiques demeurent incarcérés

Index AI : ASA 25/004/00

La libération de prisonniers politiques par la Corée du Sud, qui marque le 55^e anniversaire de la libération du pays, est une mesure qu'il convient de saluer, mais les nombreux prisonniers d'opinion encore incarcérés devraient eux aussi être libérés, a déclaré Amnesty International aujourd'hui (mercredi 16 août 2000).

« *Cette amnistie ne doit pas occulter la situation difficile de nombreux prisonniers politiques qui se trouvent toujours derrière les barreaux, ni le fait que la législation répressive utilisée pour justifier leur emprisonnement exige une réforme radicale* », a ajouté l'Organisation.

La Loi relative à la sécurité nationale permet d'incarcérer des personnes qui critiquent le gouvernement sans avoir recours à la violence. Cette loi doit être abrogée, ou bien révisée en profondeur pour être compatible avec les normes internationales.

L'abrogation ou la révision radicale de la Loi relative à la sécurité nationale permettrait d'éviter de nouvelles violations des droits humains et témoignerait de l'engagement renouvelé du président Kim Dae-jung envers la justice et les réformes.

Le gouvernement sud-coréen a régulièrement argué de la menace militaire nord-coréenne pour légitimer l'existence de la Loi relative à la sécurité nationale, mais dans le contexte de réconciliation qui prévaut actuellement, cet argument ne permet plus de justifier une législation si répressive.

Parmi les 24 prisonniers d'opinion et prisonniers politiques libérés se trouve Pang Sok-su. Ce militant ouvrier de trente-huit ans purgeait une peine de trois ans d'emprisonnement pour avoir fondé le Comité Youngnam, groupe dont l'objectif aurait été de « *soutenir* » la Corée du Nord. Amnesty International avait adopté comme prisonniers d'opinion Pang Sok-su ainsi que huit autres membres du Comité et menait une

campagne pour leur libération.

L'Organisation va continuer à faire campagne pour la libération des membres du Comité Youngnam encore incarcérés et pour les autres prisonniers détenus en vertu de la Loi sur la sécurité nationale en raison de leurs activités politiques et sociales pourtant pacifiques.

Amnesty International a également salué les informations selon lesquelles deux condamnés à mort ont vu leur condamnation commuée, mais presse le gouvernement de prendre des mesures concrètes en vue d'abolir la peine de mort dans la législation. _

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 207 413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>